



CONDITIONS GÉNÉRALES DE SÉMINAIRE

de Future Dental Academy GmbH
Champions Platz 1,
55237 Flonheim,
HRB 48177 Amtsgericht Mainz
(tribunal d'instance Mayence)

1. Conception du contrat

(1.1) Les contrats entre les participants aux séminaires ou les clients et l'organisateur (Future Dental Academy GmbH), ainsi que les modifications ou compléments, doivent être conclus par écrit.

(1.2) Les conditions générales divergentes du client ne s'appliquent pas.

(1.3) Pendant l'événement, le participant reconnaît le droit de l'organisateur sur les locaux.

2. Prestations de l'organisateur/-trice

(2.1) Les formateurs/-trices conçoivent et délivrent leurs conférences sous leur propre responsabilité. L'organisateur/-trice peut apporter des modifications au programme (par ex. conférencier remplaçant), dans la mesure où cela reste raisonnable pour le participant. En cas d'annulation d'un séminaire pour des raisons importantes (par ex. maladie, force majeure, problème de salle), l'organisateur est autorisé à fixer une nouvelle date/un nouveau lieu. Dans ces cas, un droit de rétractation est exclu. Les séminaires de remplacement peuvent avoir lieu en ligne ou sur site.

(2.2) L'étendue, la forme, le contenu et les objectifs des prestations sont connus du participant/client.

(2.3) Les formateurs/-trices conservent les droits d'auteur sur les matériaux qu'il/elle a créés. Toute reproduction ou diffusion requiert une autorisation écrite.

(2.4) Les mesures d'hygiène et de protection contre les infections sont conformes au droit en vigueur et seront communiquées avant le début du séminaire. Par son inscription, le participant s'engage à les respecter. Aucun droit de résiliation spécial lié à des mesures officielles n'est applicable.

(2.5) Le participant accepte que des photos, enregistrements audio et vidéos soient réalisés pendant l'événement et utilisés à des fins publicitaires.

3. Conditions de paiement et annulations

(3.1) Lors de la réservation d'un séminaire, un acompte de 30 % du prix est payable immédiatement comptant à réception de facture.

(3.2) Le solde (70 %) est payable au plus tard 3 mois avant le début du séminaire. Pour une inscription à court terme, le montant total est à régler immédiatement.

(3.3) Il n'est pas accordé d'escompte ou de remises en dehors de la facturation.

(3.4) La participation n'est possible qu'après règlement complet. En cas d'annulation jusqu'à 3 mois avant le début, 30 % du prix est dû, au-delà 100 %. En cas de nouvelle réservation, ces délais s'appliquent par rapport à la date initiale. Un participant remplaçant peut être désigné jusqu'à 10 jours avant le début du séminaire moyennant 25 € de frais de traitement. Une annulation après le début est exclue.

(3.5) Un changement de réservation est possible une fois gratuitement jusqu'à 4 semaines avant le début, si les frais ont été réglés intégralement. Aucun droit automatique au changement de réservation n'existe.

(3.6) Les places supplémentaires offertes gratuitement ne sont pas transférables et expirent si elles ne sont pas utilisées.

(3.7) Les factures sont envoyées par e-mail à l'adresse indiquée.

(3.8) Les frais d'hébergement ne sont pas inclus dans le prix du séminaire et sont à la charge du participant.

(3.9) Les frais bancaires liés aux virements sont à la charge du participant.

(3.10) Des paiements échelonnés peuvent être convenus d'un commun accord. En cas de retard de paiement, le montant total devient immédiatement exigible. La participation suppose le règlement complet.

4. Power Days / Conférences-débats

Lors de la réservation, le montant total est immédiatement exigible. L'annulation est exclue. Des personnes de remplacement peuvent être désignées.

5. Droits d'auteur

Tous les contenus sont protégés par le droit d'auteur. Les enregistrements, reproductions ou diffusions (même partielles) sont interdits sans autorisation. Tout abus pourra donner lieu à une demande d'indemnisation. L'organisateur peut apposer des filigranes invisibles sur les contenus numériques.

6. Protection des données

(6.1) Les données personnelles sont traitées pour l'exécution du contrat conformément au RGPD (règlement général sur la protection des données – DSGVO en allemand). Détails : <https://future-dental-academy.com/datenschutz>

(6.2) Les données de base peuvent être transmises à des tiers pour la cession ou le recouvrement de créances.

(6.3) Aux fins de vérification de solvabilité, l'organisateur collabore avec Creditreform Boniversum GmbH. Informations selon Art. 14 DSGVO (RGPD) : <https://www.boniversum.de/eu-dsgvo/informationen-nach-eu-dsgvo-fuer-verbraucher/>

7. Livraison de marchandises via Champions Online-Shop (boutique en ligne)

(7.1) Le contrat d'achat est conclu par l'expédition de la marchandise.

(7.2) L'acheteur est responsable des dommages résultant d'une utilisation inappropriée. Aucune responsabilité n'est assumée pour les dommages matériels causés par la protection anticopie (sauf violation d'obligations contractuelles essentielles).

(7.3) La livraison est effectuée à l'adresse indiquée via Hermes ou un mode d'expédition approprié pour les envois internationaux.

(7.4) Il n'est pas accordé d'escompte ou de remises non spécifiés. Pour les livraisons intracommunautaires, un N° TVA Intracommunautaire valide est requis. Pour les livraisons vers les pays tiers, l'exonération de TVA s'applique.

(7.5) La marchandise reste la propriété de Champions-Implants GmbH jusqu'au paiement intégral.

8. Dispositions finales

(8.1) L'invalidité de certaines clauses n'affecte pas la validité des autres dispositions.

(8.2) Le droit allemand est exclusivement applicable.

(8.3) Le tribunal compétent est celui du siège de l'organisateur.

(8.4) Le participant accepte d'être informé des nouveautés par e-mail ou portable.

(8.5) Remarque : Les séminaires s'adressent à des personnes psychologiquement saines. Il ne s'agit pas d'une mesure médicale. En cas de problèmes psychologiques, un avis médical doit être demandé avant toute participation.